

➤ **Définition du CAMSP et ses missions**

Les CAMSP sont des Centres qui reçoivent des enfants, de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées. Certains CAMPS assurent le suivi spécifique annuel des anciens prématurés.

Les CAMSP peuvent dépendre d'une structure publique (Conseil général...) ou de structures privées (les associations). Il y a environ 250 CAMPS en France.

Les professionnels du CAMSP (pédiatre, psychomotriciens...) sont tous spécialisés dans le domaine de la petite enfance (0 - 4 ans).

Son objectif est le dépistage et le traitement des enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap en vue d'une adaptation sociale et éducative.

Ses missions :

- ④ **Donner un avis spécialisé concernant le développement du bébé** (psychomoteur, affectif...). Il est effectué au cours s'une rencontre, à la demande de professionnels (service de néonatalogie, maternité, crèche ...) avec l'accord des parents. Il ne nécessite pas d'admission au CAMSP.
- ④ **Effectuer une évaluation globale** : réalisation de différents bilans (médical, éveil, moteur, sensoriel...) à partir des questions et des observations des parents sur le développement de l'enfant. Elle débouche sur une proposition d'aide appropriée aux besoins de l'enfant (orientation, soins...)
- ④ **Réaliser un suivi thérapeutique dès la naissance après une évaluation globale**. Il s'agit de renforcer les capacités du bébé, soutenir les compétences parentales, prévenir l'apparition de la déficience.
- ④ La rééducation par une cure ambulatoire.
- ④ L'accompagnement des familles, et le lien avec les écoles, les établissements spécialisés, en lien avec les commissions spécifiques (Commission de Circonscription Préélémentaire, Commission Départementale d'Education Spéciale).
- ④ L'aide à l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance.
- ④ Le lien avec les structures hospitalières et « de ville ».
- ④ La prévention de leur aggravation.

➤ Adresse et contact :

📍 En Indre-et-Loire :

CAMSP

8 rue de la Pierre
37100 TOURS

Pour les appeler, un numéro



02 47 41 79 24

CAMSP

Annexe du CHRU
49, boulevard Béranger
37000 TOURS

Pour les appeler, un numéro



02 47 47 84 98

CAMSP - CMPP

6 chemin des Fougerais
37130 LANGEAIS

Pour les appeler, un numéro



02 47 96 20 05



ENH37 15bis rue du 8 mai 1945 - 37800 Sainte-Maure de Touraine

02.47.65.57.74 - site : www.enh37.fr - mail : contact@enh37.fr

De 9h à 12h. de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h. de 14h à 18h et de 21h à 22h (En cas d'absence. laissez un message)

CAMSP - CMPP
La Bonne Dame
Route de Descartes
37240 LIGUEIL

Pour les appeler, un numéro



02 47 92 06 26

CAMSP - CMPP
2 rue de la Pleiade
37 400 Amboise

Pour les appeler, un numéro



02 47 23 64 70



ENH37 15bis rue du 8 mai 1945 - 37800 Sainte-Maure de Touraine

02.47.65.57.74 - site : www.enh37.fr - mail : contact@enh37.fr

De 9h à 12h. de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h. de 14h à 18h et de 21h à 22h (En cas d'absence. laissez un message)